

Département
PYRENEES ORIENTALES
Canton
COTE SABLEUSE
Commune
SAINT NAZAIRE

République Française
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

Accusé de réception en préfecture
066-216601864-20251128-De42-2025-AU
Date de télétransmission : 01/12/2025
Date de réception préfecture : 01/12/2025

DECISION DU MAIRE N° 42-2025

OBJET : marché de démolition, reconstruction et réhabilitation d'une partie de l'école élémentaire et de locaux du centre de loisirs – 2024-01 – avenant lot n° 8

Le Maire de la commune de Saint-Nazaire,
VU le Code Général des Collectivités territoriales,
VU la délibération exécutoire n°20-2020 du 25 mai 2020 donnant délégation à Jean-Claude TORRENS, Maire, pour régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le code de la commande publique et notamment l'article L 2123-1,
Vu la décision n° 35-2024 du 24 juin 2024 attribuant le lot 8 du marché de « marché de démolition, reconstruction et réhabilitation d'une partie de l'école élémentaire et de locaux du centre de loisirs » à la société POLYGONINOX,
CONSIDERANT la nécessité en cours de chantier de procéder à des mises aux points et suppressions de travaux rendus non nécessaires,

DECIDE

De conclure un avenant n° 1 au lot 8 – métallerie - au marché pour la démolition, reconstruction et réhabilitation d'une partie de l'école élémentaire et de locaux du centre de loisirs attribué à la société POLYGONINOX, sise 6 avenue du Fenouil, 66 600 RIVESALTES.

Le montant de l'avenant est de - 7979,40 € HT € HT

Le montant du marché est ainsi ramené à 61 200,60 € HT soit 73 224,72 € TTC.

Les autres clauses et conditions sont précisées dans le marché.

Madame la Directrice Générale des Services de la Commune et Monsieur Le Trésorier Principal Municipal de Saint Estève, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'application de la présente décision.

Fait à Saint-Nazaire, le 28 novembre 2025

Le Maire,

JEAN-
CLAUDE
TORRENS ID
Signature numérique
de JEAN-CLAUDE
TORRENS ID
Date : 2025.12.01
13:49:16 +01'00'
Jean-Claude TORRENS